

economiesuisse  
Hegibachstrasse 47  
Postfach  
8032 Zürich

Lausanne, le 28 mai 2004  
S:\COMMUN\POLITIQUE\Position\2004\POL0428.doc  
GPB/lab

### ***Directives 2005 sur la planification des réseaux des émetteurs OM et OUC***

Messieurs,

Nous avons bien reçu votre courrier du 28 avril dernier, relatif au projet de directives mentionnées sous rubrique, et vous remercions de nous consulter à ce propos.

En préambule, nous tenons à souligner que nous n'avons aucune remarque à formuler quant au projet de directives sur la planification des réseaux des émetteurs OM (ondes moyennes). Nous n'avons également aucune remarque à formuler quant aux adaptations rédactionnelles des directives sur la planification des réseaux des émetteurs OUC (article 1 à 9). L'essentiel du débat porte bien évidemment sur l'extension ou non des zones de diffusion pour les radios locales bénéficiant actuellement du concession.

A titre de remarque générale, la CVCI regrette amèrement le manque de coordination de ce projet de nouvelles directives avec de l'évolution prévisible du paysage radiophonique qui résultera de la nouvelle loi sur la radio et la télévision (LRTV) et du réaménagement de la diffusion OUC (groupe d'experts OUC 2001). Ce manque de coordination résulte toutefois de l'échéance des directives actuelles au 31 décembre 2004. Au vu des modifications fondamentales qui pourraient résulter des deux projets mentionnés ci-dessus, il nous paraîtrait judicieux de **surseoir aux modifications proposées et d'envisager une simple prolongation pour deux ans des directives actuelles, avec les modifications rédactionnelles proposées, mais sans toucher aux zones de desserte.**

Dans le cas où la simple prolongation mentionnée ci-dessus n'est pas possible, nous avons néanmoins examiné la carte des nouvelles zones de desserte, notamment pour les trois radios situées sur le territoire vaudois. Nous constatons que ces nouvelles zones clarifient pour l'essentiel les zones de diffusion existantes; elles valident également certains débordements et permettent dans les trois cas un élargissement des zones de diffusion. Même si ces élargissements risquent de décourager certains annonceurs locaux, ils permettront une amélioration du financement potentiel des radios locales et devraient leur permettre de soutenir la concurrence des radios françaises. Compte tenu de l'extension déjà

effectuée de la zone de desserte de la radio genevoise One FM à l'agglomération lausannoise, il est juste d'offrir les mêmes armes à Radio Framboise en lui permettant d'émettre sur l'agglomération genevoise.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous porterez à ces lignes et nous vous adressons, Messieurs, nos salutations les meilleures.

CHAMBRE VAUDOISE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Guy-Philippe Bolay  
Directeur adjoint

Régis Joly  
Sous-directeur

***Annexe : prise de position de la Communauté radiophonique romande, pour information***